

## **Charte d'utilisation des ressources informatiques**

La charte d'utilisation des postes informatiques a pour but de définir les conditions générales d'utilisation des services multimédia et d'internet au sein de la Médiathèque de la Mosquée Hassan II.

### **Les services offerts**

1. Consulter le catalogue informatisé pour faire une recherche.
2. Consulter grâce les ressources électroniques de la Médiathèques : Cédérom, vidéo, musique.
3. Naviguer sur le Web en s'identifiant et visitant des sites présélectionnés.
4. Utiliser et se former en bureautiques (word, Excel...).

### **Les conditions d'accès**

- L'utilisation des postes n'est accessible qu'aux personnes inscrites à la Médiathèque.
- L'accès à certains services multimédias nécessite un login et un mot de passe, délivrés lors des formalités d'inscription. Il est particulièrement conseillé de changer de mot le passe dès réception du code d'accès.
- L'accès aux postes multimédias se fait sur réservation. Cependant, dans la mesure où des postes restent disponibles, une demande peut-être satisfaite immédiatement.
- La réservation se fait à la banque d'accueil de chaque espace : l'utilisateur doit y déposer, sa carte de lecteur valide.
- Une réservation non réclamée dans les 15 minutes est annulée.
- La consultation sur les postes multimédia est limitée dans le temps selon la nature de l'utilisation.
- Un poste ne peut être utilisé que par deux personnes au maximum à la fois.
- Pour des raisons de sécurité, les enfants de moins de 10 ans, non accompagnés d'un adulte, n'ont qu'un accès restreint au réseau Internet.

## **Les règles d'utilisation**

- Il est interdit d'utiliser les postes informatiques mis à la disposition des usagers dans la Médiathèques pour :
  - ✓ Le t'chat.
  - ✓ Le téléchargement de tout type de programmes informatiques.
  - ✓ Installer ses propres logiciels sur les postes de consultation.
  - ✓ Consulter des sites ou des documents portant atteinte aux bonnes mœurs, à l'intégrité et à la dignité de l'être humain (pornographie, pédophilie, racisme, violence gratuite...)
- Les utilisateurs sont tenus de respecter le matériel et les procédures d'utilisation.

## **Contrôle et Sanctions**

- Le personnel de la Médiathèque peut être amené à contrôler, directement ou à distance, l'utilisation des postes.
- Tout usager n'ayant pas respecté une ou plusieurs dispositions du présent règlement sera privé temporairement ou définitivement, de l'accès aux services multimédias.